



CTB^{B+}
CERTIFIÉ PAR FCBA
BOIS PRÉSERVÉS

Terrasses

Des bois traités pour durer...

La garantie
d'un bois
durable...



Les prescriptions
spécifiques aux
terrasses permettant
la maîtrise de la durabilité
biologique sont mentionnées
dans le DTU 51-4.

Un procédé adapté et contrôlé

CTB-B+ est gage de la mise en œuvre d'un traitement de qualité validé par FCBA et d'un process d'imprégnation maîtrisé.

Deux fois par an, FCBA audite les entreprises certifiées, s'assure du respect du plan qualité et réalise des prélèvements.

Modèle d'attestation de traitement préventif

L'apposition du logo
confirme la certification
du bois

ATTESTATION DE
TRAITEMENT PREVENTIF N°

Suivant NF B 50-105-3

Classe d'emploi selon EN 335	1	2	3.1	3.2	4	
Référence					4	4 SP
Traitement conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

France métropolitaine : France métropolitaine et DOM :

Traitement anti-termites : Traitement anti-bleu en service :

Nom du client : _____
N° et date de la facture : _____

Références du lot : _____
Essences de bois : _____
Procédé de traitement : _____

Produit utilisé : _____
(Voir instructions ci-dessous)

Fabricant : _____

CTBB+

Doit être certifié
CTB-P+

L'entreprise titulaire de la marque CTB-B+
atteste de la qualité de la prestation

Une efficacité confirmée

Un bois certifié CTB-B+ assure la protection de l'ouvrage contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites.

En effet, le couple de certification CTB-B+/CTB-P+ permet l'utilisation des bois en milieu agricole, viticole, intérieur, extérieur, en aire de jeux ou autres espaces publics ou privés.

L'utilisation raisonnée de produits biocides certifiés CTB-P+

La certification CTB-B+ impose l'utilisation de produits certifiés CTB-P+.

CTB-P+ s'appuie notamment sur les résultats d'essais de terrain normalisés.

La seule utilisation d'un produit de préservation certifié CTB-P+ ne garantit pas la qualité d'un traitement des bois.

Ouvrages de revêtements de sol utilisés en extérieur et simples à mettre en œuvre.

TERRASSES

Ils sont composés de lames de bois fixées sur des lambourdes et destinés à des cheminements (accès urbains, abords de piscine...) ou des zones de stationnement (salons extérieurs, aires de vie...)



Performances

Les lames et lambourdes traitées selon les spécifications CTB-B+ conviennent à l'ensemble des utilisations décrites dans le DTU 51.4.



Pose

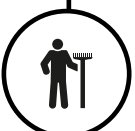
Il convient de respecter les règles de pose de ces produits, décrites dans le DTU 51.4.

On considère deux types de conception :

- La conception courante qui en fonction des conditions climatiques ou des expositions à la pluie va affecter les bois en classe d'emploi 4 voire 3.2.
- La conception élaborée permet d'affecter des bois de la classe d'emploi initialement 4 jusqu'en classe d'emploi 3.1.

Après tout usinage ponctuel, il est indispensable de compléter le traitement par l'application d'un produit de préservation permettant de conférer de nouveau la durabilité voulue des parties mises à nue.

Concernant les lames, se référer à la norme produit NF B 54 040.



Entretien

Une lame en bois certifiée CTB-B+ ne nécessite pas d'application de produits complémentaires pour en assurer sa durabilité biologique. En terme de durabilité d'aspect, des produits non filmogènes type saturateur peuvent être mis en œuvre par des professionnels spécialisés dans l'activité avec un entretien régulier et adapté.

Durée de vie réelle et garantie quelle différence ?

La durée de vie d'un ouvrage se caractérise par la classe de longévité définie dans le FD P20-651.

Une garantie contractuelle est un contrat d'engagement du fournisseur vis-à-vis de son client, en respect d'exigences, qui en définissent la durée et la portée.

Il existe des garanties légales qui s'appliqueront le cas échéant.



Professionnel de la préservation du bois, le titulaire CTB-B+ vous apporte les informations pertinentes.

apporte la longévité des bois préservés

Classes d'emplois universelles, spécifications de traitement différentes :

Avant de choisir l'essence de bois, il convient de se reporter à la classe d'emploi.

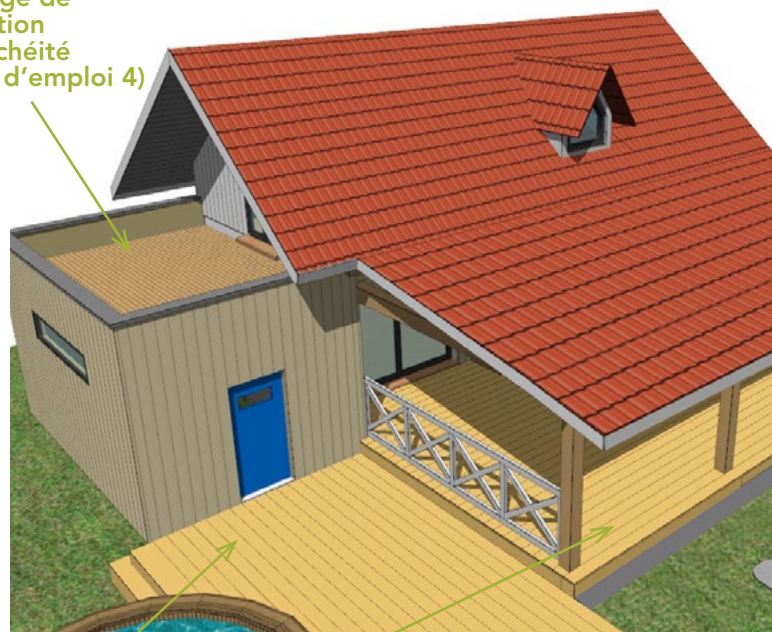
Identiques d'un pays à l'autre, les classes d'emploi définissent la situation du bois dans l'ouvrage. Celles-ci n'attestent pas de son aptitude à l'usage.

Chaque essence a ses propres caractéristiques de durabilité naturelle (avant traitement) et d'impré-

gnabilité (capacité à absorber le produit). L'affectation d'une essence à une classe d'emploi détermine le traitement du bois. Son efficacité repose sur la sélection du bois, la qualité et la quantité du produit utilisé ainsi que la maîtrise du process.

Classe	Conditions d'emploi	Mode de préservation	
		Trempage	Autoclave
3.1	Bois d'extérieur sans contact avec le sol, soumis à une humidification fréquente sur des périodes courtes. Séchage complet entre 2 périodes d'humidification	X	X
3.2	Bois d'extérieur sans contact avec le sol, soumis à une humidification très fréquente sur des périodes significatives. Séchage complet entre 2 périodes d'humidification		X
4	Bois d'extérieur en contact avec le sol ou support à humidification récurrente, ou immersion dans l'eau douce, ou conception induisant une rétention importante d'eau, ou humidification très prononcée induite		X

Platelage de protection d'étanchéité (classe d'emploi 4)



Terrasse (classe d'emploi 3.2 ou 4)

Terrasse couverte (classe d'emploi 3.1 ou 3.2)

NB : La majorité des terrasses est considérée en classe d'emploi 4. Dans certains cas (conception élaborée, protection toiture...) la classe d'emploi 3.2 voire 3.1 peut être considérée.

Des bois traités pour durer...
www.ctbbplus.fr

CTB-B+ fait partie des certifications de référence du secteur durabilité-préservation des bois



Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex - Tél. +33 (0)5 56 43 63 00

FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n° 5-0011, portée disponible sur www.cofrac.fr et liste des titulaires disponible sur www.ctbbplus.fr), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.

